



Salariée, mais en invalidité CAT 2 à quoi cela sert il?

Par **Carole H**, le **04/07/2018** à **09:28**

Bonjour,

Je suis salariée depuis 30ans dans la même société, mais en invalidité CAT 2 depuis 2 ans donc payé par la cramif et la prévoyance.

À quoi cela sert-il de rester salariée à part pour la mutuelle ?

Est on toujours dans les effectifs ? Cotise t'on pour la retraite ?

D'ailleurs en invalidité à ton droit à une retraite ? J'ai 49 ans .

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/07/2018** à **09:36**

Bonjour,

A priori, cela ne peut servir que pour la complémentaire santé et éventuellement si l'état de santé s'améliorait...

Tant que le contrat de travail n'est pas rompu, vous faites toujours partie des effectifs de l'entreprise...

Sans salaire, il ne peut pas y avoir de cotisation pour la retraite mais des période peuvent être validées par le régime général et la complémentaire, il faudrait voir avec les organismes...

Par **Carole H**, le **04/07/2018** à **13:57**

Ah non ça ne sert pas pour la retraite ? Mais qui nous paierai et surtout combien à la retraite ?? Ça m'inquiète je n'ai évidemment pas demandé à être en invalidité.

Par **P.M.**, le **04/07/2018** à **15:54**

Personne n'a demandé que vous soyez invalide et pour la retraite, je vous ai suggéré de voir avec les organismes car cela déborde du Droit du Travail, thème de ce forum mais je vous propose pour confirmation de ce que je vous ai indiqué, [ce dossier](#)...

Par **Carole H**, le **04/07/2018** à **16:40**

Merci